

COMPTE- RENDU SOMMAIRE

JEUDI 11 MARS 2021 à 20 h 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MORTEFONTAINE EN THELLE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jean-Louis GOUPIL, Maire.

Présents : AUSTRUY Philippe BAZZOCHI Michaël BOUVRY Stéphane CARRA Nadège
CARRIERE Virginie CREPSEL Cyril FOURNIER Cédric JABIOL-ANDRIEU Elodie
LEROUX Dominique MONTAGNON Corinne MORESSEE Lionel MORET Nicolas
SENAC Philippe

Absents : COMETTE Jacques (pouvoir à C. CREPSEL)

Monsieur Cédric FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de donner une délégation à caractère général reprenant le 26° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- CONFIE à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions. Le Conseil Municipal précise que le projet, objet de l'attribution d'une éventuelle subvention, devra être clairement identifié et chiffré avant que Monsieur le Maire ne fasse la demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Mortefontaine-en-Thelle, le 12 mars 2021

Le Maire,
Jean-Louis GOUPIL

